



## ARRETE N° 2024.00213

### Avenant AP\_2022\_007\_DP concernant le stationnement sur le parking situé à côté du 14 rue Saint Jacques, en face de l'espace Pluriel, à Sigolsheim – 68240 KAYSERSBERG VIGNOBLE

#### Le Maire de la Commune de KAYSERSBERG VIGNOBLE,

- VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2211-1, L.2212-1, L.2212-2, L.2212-5 et L.2213-1 à L.2213-6-1 ;
- VU le Code de la Route et notamment ses articles 417-1, 417-3, 417-6, 417-7 et 417-8, R.130-1 à R.130-11, L.130-5 ;
- VU le Code de la Sécurité Intérieure et notamment ses articles L.511-1 et L.512-2 ;
- VU le Code Pénal et notamment son article R.610-5 ;
- VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, modifié, relatif à la signalisation routière ;
- VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (4<sup>ème</sup> partie) approuvée par arrêté du 7 juin 1977 modifié ;
- VU l'acte de vente n°11782510 ER signé à l'Office Notarial KNITTEL, sise 5 boulevard du Champ de Mars – 68000 COLMAR, en date du 10 juillet 2024 ;

#### ARRETE :

##### Article 1 : **Objet**

L'arrêté n°AP\_2022\_007\_DP du 05 mai 2022 est modifié dans son article IV, article 10, en ce qui concerne le stationnement à Sigolsheim – 68240 KAYSERSBERG VIGNOBLE. Faisant suite à l'acte de vente n°11782510 ER signé à l'Office Notarial KNITTEL de COLMAR (68) en date du 10 juillet 2024, la Ville de KAYSERSBERG VIGNOBLE est propriétaire des 15 places de parking dont 1 PMR à compter de ce jour.

##### Article 2 : **Localisation du stationnement**

15 emplacements de stationnement ont été créés à côté du 14 rue Saint Jacques, en face de l'espace Pluriel à Sigolsheim – 68240 KAYSERSBERG VIGNOBLE.

##### Article 3 : **Modalités du stationnement**

Ces emplacements de stationnement seront des zones à durée limitée (zone bleue, disque bleu type européen), à durée maximale d'une heure et trente minutes, entre 9 heures et 19 heures, tous les jours.

##### Article 4 : **Infractions**

Tout non-respect des dispositions prévues au présent arrêté est passible des sanctions pénales et administratives édictées par les articles des codes cités en introduction de cet arrêté.

Envoyé en préfecture via DOTELEC - Dematis

Envoyé en préfecture le 30 juillet 2024

Reçu en préfecture le 30 juillet 2024

ID : 068-200052603-20240730-A20240021310-AR

**Article 5 :**

**Sanctions**

Toute infraction commise au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 6 :**

**Recours**

Conformément aux dispositions de l'article R.421-1 du Code de la Justice Administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir ou de plein contentieux devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par la voie de l'application « Télérecours citoyen » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 7 :**

**Exécution**

Le Commandant de la Communauté de Brigade Kaysersberg-Lapoutroie, la Police Municipale et tous les agents de la force publique seront chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Article 8 :**

**Ampliation**

Ampliation du présent arrêté est faite à Monsieur le préfet du Haut-Rhin, Madame la Procureure de la République, Monsieur le Juge d'Instance, la Direction des Routes et des Transports – BP20351 – 68006 COLMAR Cedex, les services des autocars réguliers, la Communauté de Brigades de Kaysersberg Vignoble/Lapoutroie, la Brigade Verte, la Police Municipale, le Centre de secours de Kaysersberg Vignoble, le S.D.I.S de Colmar, l'Office de Tourisme, les Services Techniques, Presse et Affichage.

Fait à Kaysersberg Vignoble, le

30 JUL. 2024

Le Maire,

Martine SCHWARTZ

The image shows a handwritten signature in blue ink that reads "Martine Schwartz". The signature is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "MAIRIE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE" around the top inner edge and "HAUT-RHIN" around the bottom inner edge, with two small stars on either side of the bottom text.